

**DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION
RÉSIDENCE AUTONOMIE DU BOIS DORE**

Demande à retourner complétée, datée et signée à l'adresse suivante :

**CCAS
Rue Simone Veil
33220 PORT STE FOY ET PONCHAPT**

Les résidences autonomie (ex logements-foyers) comportent à la fois des logements individuels et privés et des espaces communs dédiés à la vie collective. Elles sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles (à cause d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

Les résidences autonomie accueillent les personnes seules et les couples. Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à **vivre de manière indépendante** ;
- bénéficier d'**un environnement plus sécurisé** ;
- **utiliser des services collectifs** ;
- avoir **un loyer modéré**.

Les résidences autonomie ne sont pas destinées à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne. Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, services de soins infirmiers à domicile, infirmiers libéraux...).

Les critères d'admission sont les suivants :

- **avoir un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 5 ou 6 (cf annexe).**
- **être âgé de plus de 60 ans**

RENSEIGNEMENTS

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Né(e) le : .. / .. / ..

à

Nationalité : française Union européenne Hors Union européenne

Adresse :

Code postale :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e)

Pacsé(e) Concubin(e) Veuf/veuve

Mesure de protection juridique : Oui Non en cours

Si oui, laquelle :

Tutelle Curatelle

Sauvegarde de justice Mandat de protection future

Etes-vous actuellement propriétaire locataire logé chez un particulier

Avez-vous des enfants ? : Oui Non
Si oui, merci de renseigner le tableau ci-dessous :

Nom	Nom	Nom	Nom	Nom
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
Adresse complète	Adresse complète	Adresse complète	Adresse complète	Adresse complète
Téléphone	Téléphone	Téléphone	Téléphone	Téléphone

Logement souhaité : T1 Bis ou T2 (non meublé)

Date d'entrée souhaitée :

Êtes –vous bénéficiaire de l'APL (Aide personnalisée au logement)/ALS ?

Oui Non

Êtes –vous bénéficiaire de l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement) ?

Oui Non

Êtes –vous bénéficiaire de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) ?

Oui Non instruction en cours

Résiderez-vous avec un animal de compagnie ? : Oui Non

Si oui merci de préciser de quel animal il s'agit :

Contexte et motif de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Afin de mieux vous connaître et favoriser la qualité de vie au sein de la résidence, pouvez-vous nous préciser quels sont vos loisirs préférés, passions, passe-temps ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : / /

Signature :

LISTE DE DOCUMENTS À FOURNIR

Toute admission est soumise à un entretien avec le responsable de la résidence afin notamment d'évaluer le niveau d'autonomie du demandeur et sa situation financière. Une visite de l'établissement aura lieu avant son inscription.

Pour être prise en compte votre demande devra être accompagnée des documents suivants :

- une copie du livret de famille
- une copie de la pièce d'identité (en cours de validité)
- un relevé d'identité bancaire ou postal individuel au nom du demandeur
- une copie de l'attestation d'assuré social (et non de la carte vitale)
- copie de la carte de mutuelle complémentaire santé
- une copie du dernier avis d'imposition sur les revenus
- une copie de la dernière déclaration de revenus
- une copie le cas échéant, du jugement de protection, juridique (tutelle ou curatelle)
- une copie de la notification :
 - de votre caisse relative au financement d'une aide à domicile ou du Conseil Départemental concernant l'octroi d'une APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
 - de la Caisse d'Allocations Familiales (APL, ALS)
 - de paiement des caisses de retraites
- copie du jugement de protection juridique (tutelle ou curatelle)
- copie du dernier traitement médical en cas d'urgence
- une déclaration écrite du locataire indiquant le nom et les coordonnées du référent à contacter, ainsi que les coordonnées du notaire.
- une grille AGGIR (au verso) remplie par votre médecin traitant ou celle réalisée pour une demande APA de moins de 6 mois le cas échéant
- une copie du contrat obsèques.

La commission d'attribution des logements a lieu en fonction des vacances de logement. Vous serez informé du statut de votre demande dès la commission d'attribution effectuée. Votre dossier est conservé 12 mois. Si vous souhaitez prolonger votre demande un nouveau dossier accompagné des justificatifs devra parvenir à la Résidence.

La date d'arrivée du résident est fixée d'un commun accord. Elle correspond à la date de départ de la facturation même si le résident décide d'arriver à une date ultérieure.

